

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B098-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B098

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à la maintenance des châssis des véhicules de collecte et d'exploitation - 2 lots (n°13M131 et 13M132)

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_14

AGI/MB

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs à la maintenance des châssis des véhicules de collecte et d'exploitation - 2 lots (n° 13M131 et 13M132).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de deux marchés, qui ont pour but d'assurer le renouvellement des marchés n°09M111 et 09M112 arrivant à échéance le 22/04/2014, et visant à assurer le fonctionnement continu de l'établissement. Les deux marchés, objet du rapport, concernent la maintenance des châssis des véhicules de collecte et d'exploitation affectés en régie.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur deux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance (en atelier ou sur un site du territoire de la CPA) des châssis des véhicules de collecte et d'exploitation de la CPA, pour les châssis poids lourds de plus de 4.5 tonnes, et les châssis VL jusqu'à 4.5 tonnes inclus. Les marchés incluent la fourniture des pièces détachées, ingrédients et produits divers nécessaires à l'entretien et la réparation de ces équipements.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, et divisée en 2 lots :

- lot n°1 Maintenance des châssis poids lourds de plus de 4,5 tonnes des véhicules de collecte et d'exploitation
- lot n°2 Maintenance des châssis VL jusqu'à 4,5 tonnes inclus des véhicules de collecte et d'exploitation

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas à tranches.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois. Il est reconductible 3 fois pour une période identique. Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Conformément à l'article 77 du CMP, le marché s'exécutera par émission de bons de commande délivrés par le service gestionnaire, au fur et à mesure des besoins, dans la limite des seuils annuels HT suivant :

- lot n°1 : seuil minimal : 200 000 € HT et maximal: 500 000 € HT
- lot n°2 : seuil minimal : 50 000 € HT et maximal : 150 000 € HT

Les prix sont fermes la première année et révisables à la date anniversaire de la notification du marché, pour chaque année de reconduction.

Estimation du marché :

Les montants estimatifs annuels sont les suivants :

- Lot n° 1: 255 000 € HT
- Lot n° 2: 70 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 2 décembre 2013 aux organes de publication suivants : BOAMP, JOUE, LA PROVENCE, PROFIL ACHETEUR.

La date limite de remise des offres est fixée au 14 janvier 2014 à 12h00.
Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.70
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 février 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M131 à la société **SUD AUTOMOBILE** pour un montant indicatif de **205 442,84 € HT ;**
- le marché n°13M132 à la société **MARTIN PRODUCTION / AYME ET FILS** pour un montant indicatif de **52 412,78 € HT ;**

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10,33, 57 à 59, et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer :
 - le marché n° 13M131 relatif à la « maintenance des châssis poids lourds de plus de 4,5 tonnes des véhicules de collecte et d'exploitation » (lot 1) attribué à la société **SUD AUTOMOBILE** pour un montant de **205 442,84 € HT** ;
 - le marché n° 13M132 relatif à la « maintenance des châssis VL jusqu'à 4,5 tonnes inclus des véhicules de collecte et d'exploitation » (lot 2) attribué à la société **MARTIN PRODUCTION / AYME ET FILS** pour un montant de **52 412,78€ HT**;

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA, **Fonction : 812 Nature : 61 551**

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à la maintenance des châssis des véhicules de collecte et d'exploitation - 2 lots (n°13M131 et 13M132)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014